

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 31 octobre 2000

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Ritz Messwandler GmbH & Co., D-20251 Hamburg 20

Requérant: Moser Glaser, MGC Technologie AG, CH-4132 Muttenz



Transformateur de tension monophasé mis à la terre, entièrement coulé dans la résine isolante synthétique et enfermé dans un boîtier métallique pour installations à l'intérieur.

Types:	désignation MGC	EGBEA 12/0 AR
		EGBEA 24/0 AR
	désignation alternative (Ritz)	VGM 12 BORH VGM 24 BORH

31 octobre 2000

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Wolfgang Schwitz